



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 MARS 2017 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN-ASINARI, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER, Messieurs BASTIEN, BESANCON, SEGAULT, ZUFFELLATO,

Étaient excusés : M. Fabrice MARTIN, pouvoir donné à M. JF SEGAULT et M. Stéphane WELKER

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Séverine DI REZZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.
Le compte-rendu du conseil du 25 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. PERSONNEL - FINANCES

1-1. Informations résultats 2016

Avant le prochain Conseil Municipal du 05 avril 2017 pour approbation des comptes 2016, Mme Céline ROUHIER donne quelques chiffres pour informer le Conseil Municipal :

Résultat en investissement = 94 359,61 €

Résultat en fonctionnement = 125 112, 89 €

1-2. Orientations des investissements 2017

- Poursuite extension Maison Médicale
- Eclairage Public
- Parking arrière de l'HLM
- Chemin camp de naturistes
- Sécurité routière : aménagement carrefour Route de St Mihiel et rue de la Côte
- Signalétique du village
- Travaux Mairie et Salle polyvalente
- Réfection terrain de tennis
- Aménagement Grande Fontaine

1-3. Vote taxes Locales 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il convient de voter les taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales et de maintenir les taux de l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation.....	10.22%
Foncier bâti.....	12.12%
Foncier non bâti.....	41.41%

1-4. Ligne de trésorerie

La décision à prendre est différée.

1-5. Point sur les contrats d'engagement du personnel communal

- Audrey Parisel a repris le poste de Nathalie Toussaint depuis le 1er février 2017
- Suzanne Jempf sera en retraite le 1^{er} juillet 2017
- Christian Novat termine son contrat le 31 août 2017

1-6. Actualisation du point d'indice

Après avoir pris connaissance :

- des dispositions relatives au calcul des indemnités du maire et des adjoints et des indemnités maximales qui peuvent être attribuées dans les communes de moins de 500 habitants,
- de la revalorisation du point d'indice au 1er février 2017,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité versée au maire et aux adjoints dans le cadre de leurs fonctions à moins 10% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique :

Fonction	Taux (en % de l'indice 1022)	Indemnité brute (montant en euros)
Maire	15,3%	592,21 €
Adjoint	5,94%	229,92 €

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

2. AMÉNAGEMENT

2-1. PLUI : reprise des procédures de révision par la CC2T

A partir du 1er janvier 2017, la CC2T reprend la compétence en matière de PLU et document d'urbanisme, le Conseil Municipal délibère favorablement pour la reprise de procédure de révision du PLU en cours sur la commune.

2-2. Point sur les travaux en cours

Parking derrière l'HLM terminé, les containers reprendront place dès que CC2T décidera que les socles en béton sont bien secs.

Chemin camp de naturistes terminé également.

Eclairage public, passage de l'éclairage en LED, quelques réglages restent à faire.

Maison Médicale : les plaquistes interviennent à compter du 3 avril 2017.

2-3. Règlement parking 1 rue de la Côte

Un groupe de travail s'est réuni pour proposer un nouveau règlement de mise à disposition du parking situé au 1 rue de la Côte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau règlement, consultable en mairie.

2-4. Terrains M. Thouvenot

La commune n'est pas intéressée par l'achat des terrains mis en vente par M. Thouvenot.

3. INTERCOMMUNALITÉ

3-1. Désignation des membres de la CLECT

Monsieur SEGAULT désigné délégué titulaire, M. ZUFFELLATO, délégué suppléant.

3-5. SMGT : Convention de mise à disposition d'un assistant prévention

Les collectivités territoriales doivent nommer des assistants de prévention (Agent Chargé d'assurer la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Cette mission nécessite un professionnalisme reconnu au sein du Comité Technique (CDG 54).

Le coût horaire de la mise à disposition de l'assistant de prévention a été fixé à 26 €.

La mise à disposition pour notre commune pour l'année 2017 représente 18 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE le principe du recours à l'assistant de prévention mis à disposition par le syndicat mixte du Grand Toulousain;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention du syndicat mixte du Grand Toulousain

4. QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : le 5 avril 2017 pour approbation comptes 2016 et vote budget 2017
- Elections présidentielles et législatives : les personnes souhaitant tenir le bureau de vote peuvent se faire connaître en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



Le secrétaire de séance,
Séverine DI REZZE

